

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du lundi 29 juillet 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 22 juillet 2024

Présents : 8

vingt-neuf juillet deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 10

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 10

Contre : 0
Représentés: AUDREY BLANQUET représentée par Claudine HOUSSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés: LUDOVIC LEVAIS

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: THIERRY MARSILHAC

Objet: Demande de subvention auprès de la CAF pour le projet de construction d'une MAM à Allanche - DE_084_2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) dans le bâtiment de l'école primaire d'Allanche.

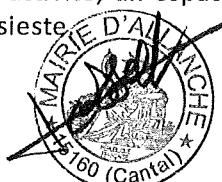
Ce projet est inscrit depuis la création du programme territoire éducatif rural, les élus d'Allanche en ont fait une priorité pour le maintien des effectifs au sein de l'école. Le contexte sanitaire des années 2020-2021 (Covid) a incité les élus à prendre en compte les réflexions des assistantes maternelles de la commune sur le fait que cette activité professionnelle originellement exercée au domicile, n'était pas toujours compatible avec une vie de famille.

Le projet consiste à réaménager une ancienne classe de primaire afin de rendre le lieu adéquat au mode de garde de la toute petite enfance, comprenant plusieurs espaces aménagés : un bureau, un espace d'entrée, une salle d'activité, un espace repas, une lecture et deux salles de sieste.

Date de transmission de l'acte: 02/08/2024

Date de réception de l'AR: 02/08/2024

015-211500012-DE_084_2024-DE
A G E D I



Plusieurs investissements sont envisagés, à la fois de l'ordre de travaux mais aussi d'aménagement et d'acquisition de mobilier.

Quatre catégories de travaux sont prévus :

- 1 - Démolition - plâtrerie - isolation ;
- 2 - Menuiseries extérieures et intérieures bois ;
- 3 - Peinture ;
- 4 - Électricité - plomberie - ventilation - chauffage.

L'acquisition de mobilier portera à la fois sur le mobilier de rangement mais aussi sur le mobilier de cuisine.

Le montant total du projet hors taxe est estimé à 87 000,00 €, comprenant les travaux, l'acquisition de mobilier ainsi que les études.

Monsieur le Maire explique que la CAF du Cantal pourrait subventionner le projet à hauteur de 32,1 %, soit un montant de subvention de 27 900,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 27 900,00 € auprès de la CAF du Cantal ;
- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessous ;

Dépenses		Recettes	
Etudes	1 500,00 €	Subvention Caf	27 900,00 €
Travaux	78 200,00 €	Subvention Msa	2 500,00 €
Mobilier	7 300,00 €	Autres - A préciser	56 600,00 €
Total*	87 000,00 €	Total*	87 000,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 02 AOUT 2024

publié le : 02 AOUT 2024



Date de transmission de l'acte: 02/08/2024

Date de réception de l'AR: 02/08/2024

015-211500012-DE_084_2024-DE
A G E D I